

Les Publications de l'Ecole du Dos



Juin 2023

Dans le secteur Petite Enfance, il est temps de prendre soin de l'adulte

Par José Curraladasⁱ

Introduction

Depuis près de 40 ans dans le secteur d'accueil de la Petite Enfance (crèches collectives, crèches familiales, accueil à domicile), les psychiatres, psychologues, psychomotriciennes et d'autres professionnels de santé ont tout fait pour prendre soins du tout petit. Tout a été mis en œuvre pour sa sécurité physique et psychique. Tout a été pensé pour le bien-être du tout petit (0-3ans). C'est très bien et on ne peut que s'en féliciter.

Mais il y a un deuxième acteur dans ces Lieux d'Accueil des Jeunes Enfants (LAJE) ; l'adulte ! et plus précisément, les femmes car le secteur professionnel est composé pratiquement de 99,99% de femmes. Sans elles, aucun accueil n'est possible. Or depuis une vingtaine d'années on constate sur le terrain une progression des plaintes des personnels travaillant auprès des d'enfants. Ces plaintes se concrétisent par de la souffrance physique.

Le corps de l'adulte souffre

Le nombre d'arrêt maladie pour lombalgies, cervicalgies, dorsalgies, tendinites et Troubles Musculo Squelettiques (t.m.s.) est un fléau et un casse-tête quotidien pour les responsables des structures collectives. Il suffit de consulter les offres d'emploi de ce secteur pour comprendre qu'il y a un problème ; le manque chronique de salariées est une réalité qui signe un malaise de tout le secteur.

Pourquoi ce malaise ? et bien parce que depuis toutes ces années, on ne s'est pas préoccupé du corps de l'adulte. On a tout simplement nié l'adulte, son corps et ses capacités physiques. On a considéré qu'une femme savait s'occuper des enfants, d'une part par ce qu'elle était femme, d'autre part par ce que le poids de l'enfant a été ignoré. Or, l'enfant est une charge, il pèse un certain poids, et les femmes ne sont pas préparées, pas formées à manipuler ses charges pendant toute une vie professionnelle. La médecine du travail en France a fixé le poids maximum qu'une femme puisse porter à 25 Kg. En dessous de ce poids elle considère qu'il n'y a pas de risques d'accidents rachidiens. Comme dans la petite enfance (0-3 ans) les enfants n'atteignent pas 25 kg, ce risque a été nié. Mais ce n'est pas le poids de l'enfant qui est le plus important, c'est la répétition du geste de soulèvement/portage/dépose. Ces gestes qui peuvent être effectués plusieurs dizaines de fois par jour et entraîner des charges de plusieurs dizaines de tonnes sur les structures de la colonne vertébrale¹.

De plus dans un avenir proche, les structures d'accueil seront composées de professionnelles vieillissantes qui devront travailler jusqu'à 65 ans voire plus. En effet, l'arrivée sur le marché du travail s'effectuant actuellement entre 23 et 25 ans et les 43 annuités nécessaires à la liquidation de la retraite vont entraîner une augmentation significative de l'âge de ses professionnelles en activité. Si rien n'est mis en place pour protéger le corps des femmes qui travaillent dans ce secteur on court à la catastrophe : des fins de carrière en arrêt maladie, un absentéisme chronique, qui va entraîner des perturbations dans les possibilités d'accueil des enfants (c'est déjà le cas dans beaucoup de structures), une souffrance physique et psychologique entraînant des Burn out, etc.

Que faire ?

A mon sens, il faut agir rapidement dans trois directions :

La première est la modification de la vision des concepteurs des structures collectives, c'est-à-dire des architectes. **Il faut prévoir la place des corps des adultes dans la construction des bâtiments** et l'organisation spatiale des lieux de vie et des sections. Exemple dans les salles de siestes des tout petits laisser une place pour l'adulte qui surveille la sieste ! Trop souvent les lits des enfants sont collés les uns aux autres sans laisser cette possibilité. Idem pour les salles de changes trop souvent étroite et sans ventilation ou l'adulte a du mal à se mouvoir. Prévoir des vraies salles de repos, vestiaires et douches, etc.

¹ Référence santé au travail INRS Mars 2015

La seconde et dans la conception et l'approche ergonomique des matériels. Il faut que les fabricants généralisent **les possibilités de bouger le mobilier** et autre matériels utilisés quotidiennement. Les roulettes qui sont en option sur leurs catalogues doivent être installées automatiquement. Il faut également réfléchir sérieusement au couchage des enfants et à l'utilité de ses lits à barreaux en bois qui empêchent une manipulation ergonomique des enfants par les adultes et entraîne beaucoup d'accident lombaires et de tms au niveau des épaules ! Le couchage au sol pour les trois âges doit être généralisé pour le bien-être de l'enfant et de l'adulte.

La troisième doit bien sûr être la généralisation des **formations de prévention des lombalgies et tms** pour les agents de ce secteur. Mais pas n'importe quoi et pas par n'importe qui. Il faut imposer des critères de qualité aux entreprises de formation et des qualifications aux « formateurs » ! La législation doit évoluer et les formations de prévention des lombalgies et t.m.s. doivent apporter des réponses simples et efficaces. Le message de prévention doit obligatoirement apporter 3 niveaux d'informations:

La connaissance de l'anatomie de la colonne vertébrale

Anatomie, physiologie et bio mécanique de la colonne vertébrale

Les mécanismes lésionnels des structures de la colonne vertébrale

Les techniques de protection de la colonne vertébrale

Le polygone de sustentation, La balance rachidienne, La technique du balancier

Le verrouillage lombaire

Les postures qui protègent la colonne vertébrale

Soulever/déposer, Porter, Déplacer

En conclusion

Sans une modification rapide de la vision du secteur Petite Enfance centrée autour et uniquement pour l'enfant on va vers une augmentation de la souffrance de l'adulte qui entraînera une catastrophe dans le fonctionnement de ce secteur. Il faut prendre en compte les deux corps, l'enfant et l'adulte car pour bien s'occuper des autres, il faut déjà prendre soins de soi.